



Documentation

TECHNOLOGIE EVINRUDE E-TEC

Maintenant approuvée sur le lac de Constance

Radolfzell, Allemagne, le 29 septembre 2006

- Situé aux confins de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche, le lac de Constance représente la principale source d'eau potable de quelque 4,5 millions habitants de cette région. Un des plans d'eau les plus écologiques d'Europe, ce lac fait l'objet d'une protection particulière du Bodensee-Schiffahrts-Ordnung, aussi connu sous le nom de BSO (organisme de réglementation nautique du lac de Constance).
- Les autorités nautiques du lac de Constance a la compétence internationale voulue pour réglementer les activités nautiques récréatives et commerciales en vertu des normes BSO.
- Les normes BSO sont les normes les plus rigoureuses au monde au chapitre des taux d'émissions en navigation de plaisance.
- En vertu des normes BSO de 1976, l'utilisation des moteurs de bateaux de plaisance a fait l'objet de restrictions sévères, qui ont éliminé le recours aux moteurs à deux temps. Récemment, les normes BSO ont été modifiées pour permettre l'utilisation des moteurs de moins de 90 ch (74 kW) qui satisfont aux normes de limite des taux d'émissions des moteurs à quatre temps. En démontrant que les taux d'émissions des moteurs Evinrude E-TEC à deux temps sont inférieurs à la norme européenne des moteurs à quatre temps, les autorités du lac de Constance ont approuvé l'utilisation des premiers moteurs à deux temps sur ce lac et cela, depuis 1976.
- La technologie Evinrude E-TEC a été mise à l'essai et certifiée par l'organisme européen notifié Lux Control comme inférieure aux limites des taux d'émissions imposées pour les moteurs à quatre temps.

- Cette révision permet maintenant d'enregistrer et d'utiliser les modèles Evinrude E-TEC de 40, 50, 60, 75 et 90 ch sur le lac de Constance.
- Le moteur de technologie Evinrude E-TEC est le premier moteur hors-bord à deux temps à recevoir l'approbation pour son utilisation sur le lac de Constance.